

RÈGLEMENT DU CONCOURS

« Les Merveilles de l’Hiver, à vos Crayons ! »

 **A retourner dûment rempli et signé au plus tard le 18 Décembre 2024 à 10h soit :**

- par mail : animationetvieassociative@villedebeausoleil.fr
- au service Animation, Bâtiment Le Centre – 15 rue Jules Ferry - 06240 Beausoleil

**Article 1. Présentation**

La Ville de Beausoleil organise un concours de dessins, intitulé « Les Merveilles de l’Hiver, à vos Crayons ! » dans le cadre des festivités de fin d’année organisé du **20 novembre au 18 décembre 2024 inclus**.

Les modalités du concours sont décrites dans le présent règlement.

**Article 2. Conditions de participation**

Ce concours est ouvert à toutes personnes résidants et disposant d’une adresse postale sur le territoire de la commune de Beausoleil, âgée de 2 ans à 99 ans et plus. La participation au concours est gratuite.

La ville de Beausoleil se réserve le droit de vérifier la validité des coordonnées des participants et le droit de demander à tout participant de justifier du respect des conditions de participation.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du concours. La participation est strictement individuelle et nominative.

La participation de mineurs se fait sous la seule et pleine responsabilité de son représentant légal.

Les participants au concours de dessin seront répartis en 4 catégories comme suit :

* Enfants de moins de 6 ans,
* Enfants de 7 à 12 ans,
* Enfants de 13 à 18 ans, et
* Plus de 18 ans.

Les candidats doivent adresser le dossier d’inscription au complet avec l’oeuvre originale, **au plus tard le Mercredi 18 Décembre 2024 à 10h**, à l’adresse : animationetvieassociative@villedebeausoleil.fr (ou au secrétariat du service Animation – Bâtiment Le Centre – 15 rue Jules Ferry – 06240 Beausoleil). Un accusé de réception leur sera adressé par courrier électronique. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Documents à envoyer pour l’inscription :

 La fiche d’inscription dûment renseignée et signée ;

 Le règlement du concours dûment rempli et signé ;

 L’autorisation parentale dûment renseignée et signée (uniquement pour les enfants mineurs).

**Article 3. Principe du concours – délai pour le dépôt du dessin**

Les participants devront réaliser une œuvre originale de format A4 sur le thème portant sur tout ce qui attraie à la saison hivernale. Toutes les techniques graphiques sont autorisées.

Les seuls critères imposés sont les suivants :

 La taille de l’œuvre de format A4 soit 21 x 29,7 cm, cadre inclus ;

 La réalisation du dessin devra se faire entre le 20 novembre 2024 et le 18 décembre 2024 et les participants doivent être domiciliés sur le territoire de la Commune de Beausoleil.

Les participants devront préparer leur dessin au format requis ou produire un fichier numérique du dessin original au format JPEG.

Le nom du fichier devra respecter le format : Les Merveilles de l’Hiver nom du participant (exemple : lesmerveillesdelhiver\_anaismartin). Les fichiers devront être adressés au Service Animation **au plus tard le mercredi 18 décembre 2024** **à 10h**.

**Article 4. Composition du jury – Dotation du concours**

12 gagnants correspondant aux 3 lauréats des 4 catégories seront désignés par le jury. Le jury du concours sera composé de professionnels (artistes et/ou enseignants dans le domaine artistique) réunis par la Collectivité Territoriale. Il se réunira le 18 décembre entre 16h et 18h pour visualiser l’ensemble des oeuvres et décerner les prix par catégorie.

Les prix du concours pour chaque catégorie sont les suivants :

 **Premier Prix :** 1 bon d’achat d’une valeur de 150 € à valoir auprès de la librairie « Les Mots Rêvés » ;

 **Second Prix :** 1 bon d’achat d’une valeur de 100 € à valoir auprès de la librairie « Les Mots Rêvés » ;

 **Troisième Prix :** 1 bon d’achat d’une valeur de 50 € à valoir auprès de la librairie « Les Mots Rêvés » ;

**Article 5. Engagements des participants au concours**

Les participants au concours s’engagent à :

• Ne pas tenir ou faire tenir, ni présenter d’images à caractère diffamatoire ou insultant dans leur production, ni de contenu qui inciteraient à la discrimination, à la haine, ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur lieu d’origine, de leur ethnie ou absence d’ethnie, de leur nationalité, de leur race, de leur religion, de leur sexe, orientation sexuelle ou handicap ;

• A être présent ou être représenté lors de la cérémonie de **remise des prix prévue le Mercredi 18 Décembre 2024 à 18h00 Espace Nelson Mandela**, dans le cas où leur dessin serait récompensé.

**Article 6. Engagements de la ville**

La Ville de Beausoleil s’engage à mettre en œuvre la diffusion publique des dessins récompensés lors de la cérémonie de remise des prix du concours et à inviter l’entourage des lauréats à l’accompagner pour cette occasion.

**Article 7. Droits patrimoniaux**

Les participants au concours s’engagent à céder à titre gratuit à la Ville de Beausoleil les droits d’auteur de leur production et à l’autoriser, sans contrepartie, à diffuser tout ou partie des dessins reçus.

Ils autorisent également la Ville, et dans les mêmes conditions, à citer leur nom et à utiliser leur image sur toute photographie ou captation vidéo prises par elle au cours de la cérémonie de remise des prix, dans le but d’en assurer la valorisation et la promotion sur tout type de supports.

**Article 8. Annulation du concours – condition de non attribution d’un prix**

Dans le cas où la Ville de Beausoleil devait être conduite à modifier, suspendre, reporter ou annuler le concours si les circonstances l’exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Je, soussigné(e), .....................................................................................................................................................................................................................................................................

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m’engage à en respecter toutes les dispositions.

Fait à Beausoleil, le .........................................................................., Signature